

-----

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 28 JUIN 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00*

**OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

**Approbation d'un tarif « visibilité réduite » sur toute la programmation proposée par le Théâtre Pierre-Fresnay**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/106**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DEHAS	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)
Mme BENLAHMAR	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme CABOT)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

**Approbation d'un tarif « visibilité réduite » sur toute la programmation du Théâtre Pierre-Fresnay**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 19 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le Théâtre Pierre-Fresnay offre chaque année une saison culturelle riche et variée ;

**CONSIDÉRANT** cependant, que malgré les travaux de réhabilitation effectués dans la salle Miche Serrault, les spectateurs des rangées P et Q continuent de souffrir d'une visibilité réduite de la scène ;

**CONSIDÉRANT** que pour compenser ce manque de visibilité, la municipalité envisage de mettre en place un tarif préférentiel pour tous les spectacles programmés au Théâtre Pierre-Fresnay ;

**CONSIDÉRANT** que ce tarif permettrait, aux spectateurs réservant des places au sein des rangées P et Q, de ne payer que 50 % du prix initial,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la création d'un tarif « visibilité réduite » applicable aux réservations des spectacles programmés dans la salle Michel Serrault du Théâtre Pierre Fresnay, dont la situation des places n'offre pas une visibilité optimale de la scène de spectacle ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN

**TARIFS SAISON CULTURELLE 2024-2025**

Direction de l'événementiel  
E-mail : [evenement@ville-ermont.fr](mailto:evenement@ville-ermont.fr)



Vu pour être annexé à  
délibération n° 24/106. du 28/06/24  
ERMONT, le... 02/07/24  
Le Maire,

**Spectacles tout public**

Théâtre Pierre-Fresnay		Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
		Montant	Montant
Unique	Plein tarif	41 €	42 €
	Visibilité réduite		21 €
Catégorie A	Plein tarif	32 €	33 €
	Tarif réduit	29 €	30 €
	Visibilité réduite		17 €
Catégorie B	Plein tarif	27 €	28 €
	Tarif réduit	23 €	24 €
	Visibilité réduite		14 €
Catégorie C	Plein tarif	20 €	21 €
	Tarif réduit	15 €	16 €
	Visibilité réduite		11 €
Catégorie D	Plein tarif	15 €	16 €
	Tarif réduit	12 €	13 €
	Visibilité réduite		8 €
Carte Tribu		23 €	24 €
Carte Tribu Conservatoire	Ermontois	11 €	12 €
	Non Ermontois	14 €	15 €

Le tarif réduit concerne les publics suivants : - de 18 ans, étudiants de - de 25 ans, demandeurs d'emploi, groupes de 10 personnes et +, adhérents carte Tribu, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du revenu de solidarité active ou du minimum vieillesse et les groupes de 3 ou 4 personnes incluant au moins une personne âgée de - de 18 ans.

Le tarif « Visibilité réduite » concerne uniquement les places situées aux rangées P et Q.

La carte Tribu Conservatoire est accessible aux élèves du Conservatoire sur justificatif de leur inscription. Le paiement et la délivrance de la carte devra s'effectuer à l'Escale en même temps que la réservation des places de spectacle. Le montant de la carte est de 12 euros pour les élèves ermontois et 15 euros pour les élèves non ermontois.

La carte Tribu Conservatoire permet :

- La gratuité pour assister à deux spectacles de la saison culturelle dans une liste de cinq spectacles arrêtée par la direction de l'événementiel ;
- Le tarif réduit pour l'ensemble des spectacles de la saison culturelle avec 3 accompagnateurs maximum dans la limite des places disponibles.

## Spectacles scolaires

Théâtre Pierre-Fresnay		Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Scolaires		Montant	Montant
Spectacle à l'unité (temps scolaire hors parcours)		6 €	6,20 €
À l'unité en horaire du soir (groupe de 10 minimum)	Collèges et lycées	10 €	10,50 €

## Cinéma

Théâtre Pierre-Fresnay		Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Cinéma		Montant	Montant
Séances hebdomadaires	Plein tarif	6,50 €	7 €
	Tarif réduit	5 €	5,50 €
École et cinéma/Parcours culturels et artistiques	Dans le cadre du dispositif Ecrans VO	2,50 €	2,50 €
Collège au Cinéma	Dans le cadre du dispositif départemental « Collège au Cinéma en Val d'Oise »	2,80 €	2,80 €
Lycéens et apprentis au cinéma	Dans le cadre du dispositif ACRIF	3 €	3 €
Fête du cinéma	Tarif national de la FNCF	5 €	5 €
Printemps du cinéma	Tarif national de la FNCF	5 €	5 €
Cinéma événement	Plein tarif	4,50 €	5 €
Ciné-jeunesse et Ciné p'tit-déj	Plein tarif	4 €	4,50 €

Le tarif réduit concerne les publics suivants : - de 18 ans, étudiants de - de 25 ans, + de 65 ans, demandeurs d'emploi, groupes de 10 personnes et +, adhérents carte Tribu, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du revenu de solidarité active ou du minimum vieillesse.

## Conférences « Visages de l'Art »

Théâtre Pierre-Fresnay		Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Conférences « Visages de l'Art »		Montant	Montant
À la séance	Plein tarif	8 €	8,50 €
1 cycle de 4 conférences	Plein tarif	24 €	25 €
Libre parcours 10 conférences	Plein tarif	51,50 €	52,50 €

## Consommations

Théâtre Pierre-Fresnay		Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Consommations		Montant	Montant
Petite bouteille d'eau		1 €	1 €
Boisson chaude (café, thé et chocolat)		1,50 €	1,50 €
Boisson fraîche et canette sans alcool		2 €	2 €
Verre de vin		2 €	2 €
Bière		3 €	3 €